

SEANCE DU 28 02 2002

Le Conseil municipal de Saint Martin Le Gréard, se réunit au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr LAMORT Philippe.

Convocation : 28 Février 2002

Affichage : 28 Février 2002

Etaient présents : Mme BLAIZOT, Mr FOSSEY, Mr HAMEL, Mme DORANGE, Me ESNAULT, Mr GERMAIN, Mr LAVALLE, Mr ROQUIER, Mr PALMER, Mr LEPREVOST.

Secrétaire de séance :

Absent excusé :

Approbation de la réunion précédente.

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, Le procès-verbal est approuvé et signé de tous les membres présents.

Avis sur les mesures proposées au titre du code de l'environnement dans le projet de mise en œuvre d'un remembrement à Saint Martin le Gréard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que le logement N° 11 soit loué à Monsieur MORIN et Madame DE WINTER

Il est procédé au vote.

Oui Non

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui Non

Contrat d'adjoint administratif.

Suite aux intempéries du 2 Août 2001, Mme JEAN Joëlle demande une réduction de loyer, vu le surcoût de chauffage occasionner par le séchage des murs et des sols de son appartement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que Madame JEAN Joëlle déduise exceptionnellement de son loyer de Janvier une somme de 500 Fr.

Il est procédé au vote.

Oui Non

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui Non

Contrat d'agent communal.

Echelle indiciaire 2 échelon 3 indices majorés 267 (salaire brut 2910 Fr. mensuel)

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent d'agent d'entretien à temps [non] complet de 15h00. Les membres du Conseil, après en avoir délibéré,

1°/ **décident** Les effectifs du personnel de la collectivité sont à compter du 01/01/02, complétés ainsi qu'il suit :

. Emploi : **Stagiaire** . Fonctions : **Agent d'entretien** . Nombre : **1** . Temps de travail hebdomadaire : **15 heures**.

2°/ **chargent** Le Maire, d'effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent;

3°/ **disent** Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant sont (seront) inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Il est procédé au vote.

Oui Non

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui Non

Recrutement d'un adjoint administratif.

Comme suite à la fin du contrat du contrat a durée déterminée de Mme ROULAND Estelle, il est nécessaire de pouvoir l'emploi d'adjoint administratif laissé vacant au départ de Mme ROULAND Estelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Janvier 1998 créant l'emploi d'adjoint administratif comprenant les fonctions de secrétaire de Mairie.

La rémunération proposée sera calculée par référence au 3^{ème} échelon de l'échelle 4 d'adjoint administratif pour 15 heures par semaines.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime, autorise le Maire à signer le contrat.

Il est procédé au vote.

Oui Non

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui Non

Questions diverses.

Demande de signature pour les présidentiel de Olivier Besancenot.

Demande de subvention de SOS mucoviscidose pour l'exercice 2002.